



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 octobre 2025 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2025-10-568 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé avec l'ajout des points suivants :
 - 3.6. Gala de reconnaissance - Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon;
 - 3.7. Centre Multifonctionnel Horizon - Souper spectacle.

et le retrait du point suivant :

- 3.4. Acquisition - Terrains MTQ.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-569 NOMINATION - MEMBRES DU CCU.

CONSIDÉRANT que ce Conseil doit procéder à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil renouvelle le mandat de messieurs Réjean Tardif, Blaise-Pascal Kalunde, Bruneau Jean, Claude Trépanier et Jean-Québec Morin pour un mandat d'un an;
- Prend acte du départ de monsieur Bernard Mallet à titre de membre élu;
- QUE ce Conseil désigne pour un mandat d'un an monsieur Bernard Mallet à titre de membre citoyen;
- Qu'il soit pris acte que les personnes suivantes constituent le CCU 2025-2026 de la Ville de Mercier :
 - o Martin Laplaine (Président
 - o Judith Prud'homme (vice-présidente);
 - o Bernard Mallet;
 - o Réjean Tardif;
 - o Blaise-Pascal Kalunde;
 - o Jean-Québec Morin;
 - o Claude Trépanier;
 - o Bruno Jean.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-570 TRANSITION - GESTION DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a procédé à l'acquisition du Centre sportif Mercier;

CONSIDÉRANT que ce Conseil a confié la gestion de cette infrastructure à un organisme à but non lucratif, soit le Comité de gestion de l'aréna;

CONSIDÉRANT qu'une transition est nécessaire afin notamment de permettre à l'organisme d'obtenir toutes les licences et autorisations requises pour opérer l'aréna.

CONSIDÉRANT que la société Centre Sportif Mercier inc. s'occupe de sa gestion depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise le greffier, Me Denis Ferland, à signer pour et au nom de la Ville une entente de gestion transitoire de l'aréna avec la société Centre sportif Mercier inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-571 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2025-TP-40.00 ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES AVEC LAME À NEIGE

CONSIDÉRANT que le 30 juillet 2025, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues avec lame à neige (2025-TP-32.00);

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 2 septembre 2025, à 11 h 05;

CONSIDÉRANT l'annulation de l'appel d'offres 2025-TP-32.00;

CONSIDÉRANT que le 24 septembre 2025, la direction du greffe a procédé à une nouvelle demande de soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues avec lame à neige (2025-TP-40.00);

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 10 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, soit :

- Brandt (1) : Chargeur sur roues 344P : 276 117.13 \$ taxes nettes
- Brandt (2) : Chargeur sur roues 444G : 291 025.35 \$ taxes nettes
- Agritex : Chargeur sur roues 344P : 296 262.34 \$ taxes nettes

CONSIDÉRANT la politique de renouvellement de la flotte;

CONSIDÉRANT les coûts de location annuels pour un chargeur sur roues et d'une lame à neige;

CONSIDÉRANT les investissements nécessaires pour réparer le chargeur sur roues actuel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2025-TP-40.00 pour l'acquisition d'un chargeur sur roues avec lame à neige au plus bas soumissionnaire conforme, soit Brandt Tractor Ltd, sur la base du prix forfaitaire soumis pour un montant total de 276 117.13 \$ taxes nettes, selon les termes et conditions de sa soumission;
- QUE cette dépense soit financée dans le règlement d'emprunt 2021-1001.

ADOPTÉE à l'unanimité



2025-10-572 HAPPENING - FONDATION GISÈLE FAUBERT - MAISON DE SOINS PALLIATIFS.

CONSIDÉRANT que le Happening 2025 de la Fondation Gisèle Faubert aura lieu le 18 octobre 2025 et que celui-ci vise à amasser des fonds pour le projet de maison de soins palliatifs;

CONSIDÉRANT que la Fondation Gisèle Faubert est un organisme à but non lucratif reconnu;

CONSIDÉRANT le plan de commandite proposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'achat de 4 billets, au montant de 325 \$ chacun (plus les taxes, si applicables), auprès de la Fondation Gisèle Faubert pour son événement Happening 2025;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-573 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON - GALA RECONNAISSANCE 2025.

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon souhaite la participation de la Ville de Mercier pour son Gala de reconnaissance du 6 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce gala se déroulera à la Plaza Rive-Sud à La Prairie;

CONSIDÉRANT que cet événement vise à souligner l'importance et le dynamisme du milieu d'affaires auprès de la communauté et permet de reconnaître la contribution exceptionnelle des entreprises, commerces, entrepreneurs et industries au développement de notre région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'achat de 3 billets, dont un sera gratuit (260 \$ chacun, plus les taxes si applicables) auprès de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon pour son gala de reconnaissance du 6 novembre 2025;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2025-10-574 CENTRE MULTIFONCTIONNEL HORIZON - SOUPER SPECTACLE.

CONSIDÉRANT que le Centre Multifonctionnel Horizon est un organisme communautaire qui propose des activités et des services aux personnes atteintes d'un handicap physique ou intellectuel;

CONSIDÉRANT que le 13 novembre 2025 au Pavillon de l'Île Saint-Bernard de Châteauguay, aura lieu la sixième édition du souper spectacle avec comme invitée l'humoriste Michelle Desrochers;

CONSIDÉRANT que cet événement est entièrement dédié au soutien des programmes et services du Centre Multifonctionnel Horizon;

CONSIDÉRANT que les représentants du Centre Multifonctionnel Horizon sollicitent la participation de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'achat de 2 billets au coût de 195 \$ chacun (plus les taxes, si applicables) auprès du Centre multifonctionnel Horizon, pour la sixième édition de son souper spectacle qui aura lieu le 13 novembre 2025;
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 07.

La période de questions a eu lieu à 20 h 07.

2025-10-575 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- DE clore la séance à 20h07.

ADOPTÉE à l'unanimité